

Décision

Générale

colonial

Décision n° 69-187/SG/FP portant régularisation de la situation administrative d'un agent d'hospitalisation du cadre territorial du Service de Sante.

n° 69-187/SG/FP

Ministère
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication
28 janvier 1969

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1969

Date du numéro
10 février 1969

TEXTE INTÉGRAL

Est constaté, pour compter du 1^{er} janvier 1967, le passage au 3^e échelon dans le grade des agents d'hospitalisation principal du cadre territorial du Service de Santé de M. Guiré Roblé Forah. agent d'hospitalisation principal, 2e échelon. La sanction d'abaissement d'un échelon est infligée à M. Guiré Roblé Farah, agent d'hospitalisation principal, 3 échelon, du cadre territorial du Service de Santé, en service à l'Hôpital Peltier (Ministère de la Santé publique et des Affaires sociales). Pour compter de la date de signature de la présente décision, M. Guiré Roblé Farah sera rangé agent d'hospitalisation principal, 2e échelon.